

## Un nouveau service à disposition des Gardouchois



Après avoir passé son permis taxi en candidat libre, Monsieur DUCOURNEAU Olivier résident gardouchois depuis 9 ans, s'est installé à son compte, comme taxi dans la commune - TAXI OLIVIER

Depuis le 02 mars 2020, Il vous propose ses services de transport à la personne toutes distances 7 Jrs / 7 et 24 h / 24.

Pour lui permettre d'exercer son activité, la Municipalité, conformément à la réglementation, a créé une zone stationnement taxi. Celle-ci se situe rue de la République, face à la boulangerie Au Blé Pastel.

Contact :  
06.20.76.44.85

**TAXI OLIVIER**

## Du changement chez nos commerçants

L'histoire familiale DIAZ débuta le 01 mai 1986 avec la création d'une boulangerie située au 47 rue de la République. La BOULANGERIE DIAZ

Après 34 ans de pétrissage et de façonnage, Claude DIAZ cède son commerce à un jeune couple toulousain.

Anthony et Aurélie Patureau, nouveaux propriétaires de la boulangerie, deviennent également habitants Gardouchois.

Anthony, boulanger-pâtissier depuis 15 ans proposera la même gamme de produits que ses prédécesseurs, complétée par des brioches et autres pains de mie quant à Aurélie, aide-soignante de métier, sera au comptoir pour vous servir.

Nous leur souhaitons la bienvenue et prospérité pour leur toute première affaire et par la même occasion, nous souhaitons un bon repos mérité à la famille DIAZ.



## Lundi 27 juillet de 11h00 à 20h00



### Au programme de cette journée d'escala à Gardouch:

🎵 Concerts live de Moonlight Benjamin. L'après-midi concert réservé aux patients et au personnel de la clinique Monié et à 19H (45 min) à Renneville, ouvert à tous sur inscription : <https://convivencia.eu/festival-convivencia/#gardouch>

🚣 Baladez-vous le long du canal et replongez à « l'âge d'or du blé ». Inscription obligatoire auprès de l'Office de Tourisme / Pays du Pastel Tourisme. Départs à 14H, 15H et 16H.

📻 Série radiophonique "Dans les écouteilles", réalisée par Nelly Adnot et parrainée par Soro Solo, sur les berges du canal du Midi (Gardouch) de 17h à 17h30.

🎨 Œuvre de Microclimax : Duck Dance, installée en extérieur, dans le cadre d'Horizons d'eaux #4, en partenariat avec les Abattoirs, Musée - Frac Occitanie et Frac Montpellier.

🎨 Œuvre d'art itinérante de Béatrice Utrilla. Cette année, la péniche Tourmente s'est métamorphosée aux couleurs de sa nouvelle création : La Prairie

Pour suivre l'actualité de notre commune rendez-vous sur le site : [www.mairie-gardouch31.fr](http://www.mairie-gardouch31.fr)

## Sécurité routière

La sécurité routière est au cœur de notre programme et la municipalité a toujours œuvré pour la sécurisation des axes routiers de la commune que ce soit par l'installation de chicanes ou la mise en place de radars pédagogiques et de ralentisseurs.

C'est un fait, Gardouch est un axe routier stratégique, la circulation y est importante à tout moment de la journée et le comportement des automobilistes reste souvent irresponsable.

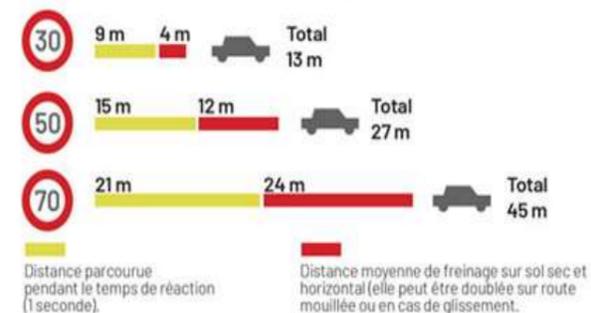
L'équipe municipale en place depuis peu, est déjà au travail avec l'étude de différents projets, dont notamment la création de zones à 30 sur l'ensemble de la commune.

Equiper la commune de zones à 30 pourrait répondre à nos attentes en matière de sécurité routière, de même que la mise en place de divers aménagements en partenariat avec le Conseil Départemental.

L'étude d'un tel projet implique de nombreuses concertations entre Elus Municipaux, services de la Préfecture et Gendarmerie.

Il faudra donc patienter encore un peu en faisant preuve de prudence et de civisme.

### À 30km/h, on freine plus court !



### Qu'est-ce qu'une zone 30 ?

Alors qu'une limitation de vitesse à 30 km/h peut s'arrêter à l'intersection suivante ou à la prochaine limitation de vitesse, la zone 30 s'applique sur l'ensemble des rues et croisements de la zone, depuis le panneau de début jusqu'au panneau de fin de zone.

L'apaisement de la circulation améliore la qualité de l'environnement urbain par plusieurs effets :

- les cycles d'accélération et de décélération, principaux générateurs de surconsommation de carburant et de pollution aérienne et sonore en agglomération, sont réduits.
- la différence de vitesse avec des véhicules plus lents (ex. vélos) est réduite, d'où une intégration à la circulation plus facile.
- les distances d'arrêt réduites (10 à 20 m) permettent de simplifier les régimes de priorité aux intersections et facilitent la traversée hors passage piéton signalé, réduisant ainsi l'effet de coupure d'un quartier par une circulation rapide et dangereuse.
- les accidents ont des conséquences beaucoup moins graves, en particulier pour les usagers vulnérables (piétons, deux-roues)
- l'espace public est plus sûr, plus lisible et plus accessible pour les usagers les plus fragiles (ex. enfants, personnes âgées, handicapés).
- l'espace public est plus convivial.

La mise en zone 30 d'une commune dans sa totalité permettrait de diviser par 7 le risque de décès en cas d'accident.

## Identification des personnes vulnérables

### Registre des personnes vulnérables

Ce registre est mis en place pour aider les personnes fragiles et/ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations, crises sanitaires...).

Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

L'inscription dans le registre **est facultative et nécessite une démarche volontaire.**

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes âgées, handicapées isolées ou atteinte d'une maladie chronique sévère. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile).

L'inscription sur le registre est opérée à tout moment en contactant le service CCAS de la Mairie.

**Il est important de nous aider à identifier les personnes vulnérables**

## Il était une fois un coq ...

Après plusieurs années, le coq est revenu à Gardouch dominant la commune du haut de la croix du clocher de l'église Saint Martin. On doit ce retour à Monsieur SYLVESTRE Michel, Monsieur BARRAU André et un passionné de ferronnerie, Antoine CHAMORRO, musicien et artiste sculpteur depuis 2013, ancien habitant de Gardouch vivant toujours dans le Lauragais. Comme tout artiste, quand on lui demande combien de temps a-t-il passé à concevoir cette sculpture, il ne nous répond pas avec une notion d'heure mais nous explique les différentes étapes de la conception.

Tout commence par le temps de la réflexion où il intègre les doléances à son imagination et son savoir-faire afin de produire une pièce unique conforme aux exigences de ses clients.

C'est le temps le plus long où le projet prend forme dans sa tête, il le visualise, dessine des esquisses maintes fois retravaillées afin de donner vie à cette sculpture.

Il y a ensuite le choix des objets et la conception. Il faut « fouiner », « chiner » dans les garages, les hangars à la recherche de vieux outils qui seront recyclés, transformés pour donner vie à ce majestueux coq.

Plusieurs heures de sélection et 2 jours de soudure sont nécessaires à sa conception.

Pièce unique de 10 kg, façonnée avec 20 outils styles tenailles, cisailles de taille haie, faucilles et fer à béton.



Depuis le 07 juillet, le coq a retrouvé son emplacement au-dessus de la croix grâce à l'intervention de Mr CHAMORRO et de nos agents.

**La Municipalité tient à remercier Monsieur Michel SYLVESTRE et Monsieur André BARRAU pour leur implication et nous vous invitons à découvrir les œuvres de Monsieur Antoine CHAMORRO sur son site : [www.antoinechamorro.fr](http://www.antoinechamorro.fr).**

## Un peu d'histoire ...

Quel que soit l'âge de l'église, un coq en métal est souvent placé au-dessus du clocher.

Chaque clocher d'église est unique par son plan, son architecture et ses matériaux, mais une chose ne change pas : le coq métallique posé à son sommet. Souvent accompagné d'une girouette, il pivote selon la direction du vent. Les explications données à cet animal haut perché sont aussi variées que les couleurs de son plumage.

Jamais, ou presque, l'animal ne déploie ses ailes. Il est sagement posé sur son perchoir, face au vent.

Et ce totem animal existe depuis des siècles. C'est une tradition très ancienne. On sait qu'en l'an 820, un évêque d'Italie fait forger un coq pour le placer en haut de sa cathédrale. À la fin du Moyen Âge, on devine que les coqs sont nombreux d'après différents récits de catastrophes naturelles (impact de foudre)

Pour bien comprendre la symbolique du coq, il faut rappeler sa caractéristique frappante : il est réglé comme une horloge, il chante au lever du soleil.

Le coq représente le lever du jour. Un temps éminemment symbolique dans beaucoup de religions.

Le coq symbolise aussi la vigilance. Il guette l'apparition du soleil au-dessus de l'horizon qu'il salue par son chant.



**Un petit clin d'œil à nos « anciens » qui surnommaient la maison de Monsieur SYLVESTRE « La Maison du Coq »**

JUILLET 2020



Mesdames, Messieurs,

Le mardi 07 juillet, les services de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) m'ont alerté d'un cas d'un enfant malade de la COVID19 détecté à l'école le 3 juillet dernier.

La procédure impose de pouvoir identifier toutes les personnes ayant été en contact avec l'enfant, de ce fait, avec madame la Directrice, nous avons fourni à l'Agence Régionale de Santé tous les renseignements nécessaires à l'identification des personnes ayant été en contact directement ou indirectement avec cet élève à partir du 01 juillet 2020.

Chaque agent de l'école a été interrogé afin de répondre à un questionnaire de contrôle. Certaines personnes ont été testées et mises en quatorzaine par mesure de précaution.

Force est de constater aujourd'hui que mes inquiétudes et celles des élus municipaux étaient malheureusement fondées et que la COVID19 est loin d'avoir disparu de notre quotidien.

La vigilance apportée par la Municipalité et les agents municipaux dans leurs missions, le fait d'avoir appliqué strictement les mesures du protocole ainsi que le port du masque et de la visière ont contribué à limiter la propagation du virus au sein de l'école.

Les symptômes identifiés ne remettent pas en question l'état de santé de l'enfant qui va bien.

A ce jour, aucun nouveau cas n'a été recensé, la maîtresse de la classe où est scolarisé l'élève a été testée négative. L'agent municipal affecté à cette même classe ainsi que la directrice du Groupe Scolaire ont également des résultats négatifs.

Vous comprendrez aisément qu'il est primordial de continuer à respecter les mesures de prévention et de précaution ainsi que la stricte application des consignes et des gestes barrières.

La Municipalité et moi-même vous souhaitons d'agréables vacances d'été sous le signe de la prudence.

Le Maire,

Olivier GUERRA



Depuis quelques semaines, une campagne de déploiement des compteurs LINKY est en cours sur la commune.

Au vue des méthodes de prospection et des nombreuses interrogations de la part des administrés gardouchois, Le Maire et la Municipalité ont décidé en Conseil Municipal de saisir la **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)** afin de vérifier la régularité du déploiement des compteurs communicants Linky et des traitements qu'ils opèrent, au regard de la loi du 6 janvier 1978.

Un courrier leur a été adressé dans ce sens le 09 juillet 2020 et dans le même temps un arrêté a été pris suspendant l'implantation des compteurs de type « Linky » sur le territoire de la commune de Gardouch.

Extrait de l'arrêté pris le 09 juillet 2020 :

**« Le déploiement des compteurs Linky est suspendu sur le territoire de la Commune tant que la régularité de leur installation et des traitements de données à caractère personnel qu'ils opèrent n'aura pas été vérifiée par la CNIL et les résultats communiqués à la Commune »**